



Séance du Conseil général **du jeudi 22 juin 2023**

Présidence : M. Laurent Descloux, Président

Le Président ouvre la séance à 20h00.

A l'appel, 15 membres sur 25 sont présents.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est admis comme suit :

- Appel
- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mars 2023
- 2. Admission de nouveaux membres
- 3. Communications du Président du Conseil
- 4. Communications de la Municipalité
- 5. Elections statutaires
- 6. Préavis no 2/2023 relatif aux comptes communaux et rapport de gestion 2022
- 7. Divers et propositions individuelles

1. Procès-verbal de la séance du 16 mars 2023

Il est adopté sans modification à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

2. Admission de nouveaux membres

Aucune demande d'admission n'est formulée.

3. Communications du Président du Conseil

Le Président n'a aucune communication particulière à faire.

4. Communications de la Municipalité

M. Michel Fiaux, Syndic, prend la parole et prie l'assemblée de bien vouloir excuser deux de ses collègues municipaux, Messieurs Jean-Marc Weber et Jean-Denis Favrod, tous deux retenus dans des séances d'associations intercommunales pour lesquelles ils devaient absolument être présents.



Sur demande de M. Jean-Marc Weber, il profite de partager une communication relative au préavis n°1/2023 (Etude de faisabilité d'une structure d'accueil préscolaire). En effet, à la suite d'une rencontre avec l'architecte mandaté pour faire cette étude, il s'avère que deux ou trois options se profilent, il pourra donc présenter prochainement son rapport à la Municipalité.

L'étude progresse et la Municipalité pourra certainement donner de plus amples détails à ce sujet lors de la prochaine séance du conseil.

M. Claude Bocion fait part du désespoir de la Municipalité au vu de l'état de saleté de la place de jeux du week-end dernier (17/18 juin 2023). Il y avait des déchets divers, des bouteilles et des canettes vides, de plus il y a quelques semaines de cela le WC mis à disposition de la population a été rempli de carton de pizza.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité en a discuté lors de sa dernière séance et elle n'a, pour le moment, pas pris de décision.

M. Bocion profite de rappeler qu'en tant que conseillers généraux les membres sont tenus d'informer la Municipalité s'ils sont témoins de ce genre d'infractions.

Mme Sylviane Weber souligne le fait que l'incivilité des gens se fait ressentir de plus en plus et constate également que beaucoup d'anniversaire ont lieu sur cette place et que les poubelles sont souvent pleines.

Mme Danièle Nieto nous informe avoir mis un post sur la page Facebook « Bournens se bouge » avec une photo montrant la poubelle archi pleine ainsi que des déchets au sol et un commentaire « Gens d'ici ou d'ailleurs, vous profitez de la belle place de jeux de Bournens, alors reprenez vos déchets !!! »

M. Bocion rappelle que cette place de jeux a, non seulement été créée pour les habitants de Bournens, mais également pour les personnes habitants autour de notre commune.

Mme Nieto propose la mise en place d'un panneau du genre « Laissez cet endroit comme vous l'avez trouvé ».

M. Filip Tack demande s'il y a une possibilité de mettre une WebCam ?

M. Fiaux précise qu'une procédure doit être respectée en cas de mise en place de ce genre de matériel de surveillance (règlement à mettre en place + demande d'autorisation au Préfet). Il espère vraiment ne pas avoir à en arriver à une solution pareille.

M. Nicolas Bürki souligne que jusqu'à maintenant le fait de jeter ses déchets n'était pas amendable.

M. Almy nous fait part de son expérience vécue en Nouvelle-Zélande où il n'y a pas du tout de poubelle dans les rues. Les habitants sont responsables de reprendre leurs déchets chez eux et cela fonctionne très bien.



M. Fiaux invite les membres du conseil à en parler au sein de leur voisinage ainsi que leur famille afin d'essayer de faire prendre conscience au plus de monde possible qu'il est intolérable de laisser trainer toutes sortes de déchets sur des places publiques.

Mme Weber pense qu'il faut vraiment commencer par mettre un panneau sur cette place de jeux afin que les visiteurs respectent les lieux en soulignant bien évidemment les personnes irrespectueuses continueront de l'être malheureusement.

M. Bernard Isely propose à la Municipalité d'aller prendre des renseignements auprès de leurs collègues de Prévèrenges qui ont renoncé à la mise en place de poubelles depuis l'année passée. En effet, les visiteurs et les habitants de cette commune allant à la plage, par exemple, repartent avec leurs déchets.

M. Thierry Sauter précise que la Loi sur les amendes d'ordre permet de dénoncer les auteurs de littering à raison de CHF 150.- d'amende, la Municipalité peut donc sanctionner ces personnes, si elle constate ce genre d'infractions. Il n'y a pas besoin de règlement communal, la Loi sur les amendes d'ordre est applicable au niveau communal aussi.

Définition du littering : le fait de jeter ou d'abandonner sur la voie publique de petites quantités de déchets urbains, sans utiliser les infrastructures prévues à cet effet.

5. Elections statutaires

M. Laurent Descloux procède aux élections statutaires afin de renouveler les membres du bureau du conseil et informe que la vice-présidente, Mme Rebecca Veselinov, ne désire pas se représenter.

Mme Rebecca Veselinov, Vice-présidente qui prend place pour procéder à l'élection du Président. M. Laurent Descloux est reconduit dans son mandat et est réélu par applaudissements.

Mme Veselinov, Vice-Présidente ne se représentant pas, le poste est à repourvoir et M. Laurent Descloux demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite reprendre le relais à sa place.

Après plusieurs minutes, M. Frédéric Burdet demande en quoi consiste le poste et M. Descloux précise que le Vice-Président est là pour remplacer le Président en cas d'empêchement de ce dernier et que lors des élections les membres du bureau doivent être présents au complet lors du dépouillement qui a lieu le dimanche.

Dans un premier temps, M. Burdet informe qu'il ne souhaite pas reprendre le poste de Vice-Président.

M. François Almy se présente comme candidat au même moment où M. Burdet décide de tout de même de se présenter tout en soulignant également le fait qu'il est membre de la Commission de gestion et finances et qu'il se demande si cela n'est pas incompatible.

M. Almy retire sa candidature et M. Frédéric Burdet est élu sous les applaudissements du conseil.



Aux postes de scrutateurs, Mmes Audrey Bocion et Danièle Nieto sont réélues par applaudissements.

Les scrutateurs-suppléants, MM. Pierre-André Monnier et Nicolas Bürki sont réélus par applaudissements.

6. Préavis 2/2023 relatif aux comptes communaux et rapport de gestion 2022

Les membres du Conseil ayant reçu le préavis avec la convocation, sa lecture n'est pas demandée.

M. le Syndic procède à la lecture des conclusions qui demandent :

- d'accepter les comptes de l'année 2022 présentant un excédent de revenus de CHF 191'479.15 et le bilan au 31 décembre 2022 tels que présentés
- d'accepter le rapport de gestion tel que présenté
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2022

M. Nicolas Bürki procède à la lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances, tout en relevant quelques éléments saillants des comptes 2022, à savoir :

- Les comptes de fonctionnement 2022 représentent un total de CHF 2.5 mios. C'est CHF 222'000.- de plus que l'année d'avant, ou 8.8% de plus. Les comptes sont supérieurs au budget de CHF 108'000.- ou 4.1%.

Les différences principales au budget et aux comptes précédents sont relevées ci-dessous.

- L'exercice 2022 se termine avec un excédent de CHF 191'500.-, alors que le budget prévoyait un quasi-équilibre et que 2021 présentait un excédent de CHF 29'400.
- Par rapport au budget, c'est surtout une charge de péréquation moins importante qui a fait la différence favorable, mais aussi les impôts « irréguliers » (prestations en capital, mutation, gains immobiliers).
- Par rapport à 2021, ce sont surtout les taxes uniques des nouvelles constructions qui explique l'excédent bien supérieur. En effet, le poste 4 inclut CHF 329'000.- et le poste 8 CHF 279'000.- de taxes uniques, soit un total de CHF 608'000.- qui représente 22.2% des produits totaux.
- Les entrées d'impôts de CHF 1.51 mio ont été proches du budget (CHF 1.55 mio) mais en baisse de -16.7% sur l'année précédente (CHF 1.81 mio).

Pour rappel, le taux d'imposition a été baissé de 4 points (de 72 à 68, soit -5.5%) pour 2022.

- Les charges répercutées par le Canton (Péréquation financière, Police, Sécurité sociale) pour un total provisoire de CHF 656'000.- sont en baisse de CHF 126'000.- soit -16.1%.



Les comptes 2022 avec un solde positif de CHF 191'000.- comportent des attributions aux réserves de CHF 501'000.- soit 19.6% des charges, à comparer à CHF 344'000.- l'exercice précédent (13.8%). La totalité de ces réserves a été portée à des réserves affectées (poubelles, canalisation, eau) ce qui restreint les possibilités d'utilisations futures de cette attribution.

Quelques remarques sur le bilan :

- Le bilan 2022 présentait un total de CHF 4.65 mios. L'année précédente, il était de CHF 4.4 mios.

Les liquidités disponibles étaient au 31 décembre de CHF 1.0 mio, en baisse de CHF 478'000.-.

Les actifs fixes (bâtiments, ouvrages de génie civil, services industriels) ont été augmentés de CHF 625'000.- nets à CHF 2.9 mios par les investissements effectués.

La dette financière était encore en diminution, de CHF 155'000.- soit -12.3% à CHF 1.11 mio. Elle est toutefois à nouveau supérieure aux liquidités.

Les réserves affectées, donc non libres d'utilisations, étaient en nette hausse à CHF 1.48 mio (à 98% pour le réseau d'eau et d'épuration), soit +CHF 501'000.-.

Les réserves libres inchangées se montaient à CHF 1.33 mio.

Globalement, grâce aux produits de taxes uniques et à une charge de péréquation moins élevées, les comptes 2022 sont donc à nouveau meilleurs que budgétés et ont à nouveau permis d'augmenter les réserves substantielles qui constituent désormais 61% du bilan (53% en 2021). Plus de la moitié (53% des réserves) sont toutefois affectées et donc non libres d'utilisations.

Si l'on ajuste l'excédent de l'effet positif des taxes uniques (+ CHF 608'000.-) et des mises en provision (- CHF 501'000.-), l'excédent ajusté de CHF 84'000.- reste positif, même si l'on soustrayait encore l'amortissement à venir de la rénovation du Battoir.

La Commission conclut :

- que la baisse du taux d'imposition n'a pas endommagé la capacité financière de la commune ;
- que cette année, la variation de péréquation n'a pas été défavorable ;
- que le bilan est encore renforcé par l'année écoulée.

La commission remercie la Boursière et la Municipalité pour ce rapport de grande qualité.

Au terme de la lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances, M. Nicolas Bürki recommande, au nom de la Commission, l'acceptation du préavis No 2/2022.

M. Descloux ouvre la discussion quant à ce préavis.

M. Bernard Isely se demande en quoi consiste l'attribution des réserves affectées aux eaux usées et quels sont les travaux futurs à faire dans ce domaine.



M. Fiaux, Syndic, répond qu'ils ne sont pas définis pour le moment. En revanche, des travaux ont été faits (mise en séparatifs). Ces montants vont donc rester en réserve pour d'éventuelles réparations ou améliorations, au vu de l'agrandissement certain de la population.

M. Isely demande si ces montants ne sont pas mis en réserve en prévision d'une amélioration ou développement de la STEP de Penthaz ?

M. Fiaux répond que selon les cas cela pourrait être pris pour la STEP et qu'il n'y a pas trop de choix quand des réserves affectées sont attribuées, cet argent est à disposition pour des travaux pas forcément encore définis, ceci conformément au règlement communal.

La parole n'étant plus demandée, M. Laurent Descloux, Président, procède au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

7. Divers et propositions individuelles

Mme Rebecca Veselinov demande des nouvelles du plan général d'affectation au niveau du territoire communal et rappelle que la Municipalité devait soumettre ce plan au Canton.

M. Fiaux, Syndic, répond que l'élaboration du projet de plan d'affectation est en cours et qu'un délai de remise au canton avait été prévu à l'année passée. Cependant, au vu du retard pris également par les autres communes (à peu près 150 communes) qui ne l'ont pas terminé non plus, pour des raisons diverses, dont l'une consiste au délai de réponse du Canton.

En effet, dans cette procédure il y a plusieurs étapes à fournir (préliminaire, préalable et plan final). Les deux premières étapes sont franchies et la troisième, le projet final est en cours d'élaboration.

Le Canton a beaucoup de dossiers et la Municipalité n'a pas mis la priorité sur ce travail mais des séances ont lieu régulièrement avec le Canton pour avoir un suivi.

M. Isely demande avec quel bureau d'Ingénieurs la Municipalité travaille.

M. Fiaux répond qu'il s'agit du bureau d'Ingénieurs Alpha-Géo (anciennement Courdesse).

M. Burdet souhaite avoir des informations sur l'avancement des futurs aménagements routiers relatif à la modération du trafic dans le village.

M. Bocion informe les membres du conseil que le bureau chargé de préparer les plans des futurs aménagements routiers dans le village a été vu lundi 19 juin par la Municipalité. Le projet avancé est une information sera donnée au prochain conseil général du mois d'octobre 2023.

M. le Syndic se permet de rajouter qu'il y a quelques temps, il avait été dit qu'une période test serait mise en place avec des obstacles ou des chicanes provisoires, il semblerait que nous puissions nous affranchir de cette étape et passer directement à la soumission du plan définitif au Canton.



En effet, la Municipalité s'est rendu compte que les aménagements tels que projetés sont relativement évidents et cela ne sert à rien de les tester, un gain de temps considérable sera ainsi fait en proposant un projet au Canton finalisé. Le dossier avance bien et la Municipalité en est satisfaite car toutes les exigences qu'elle s'était fixée ont été tenues.

M. Almy demande si les carrés blancs au milieu de la route sont les futurs emplacements ?

M. Bocion répond que ces carrés blancs ont été faits dans tout le village afin de pouvoir effectuer des simulations avec un drone pour le passage des camions, pour savoir quelle longueur peut être autorisée ou pas. M. Fiaux précise que ces carrés blancs sont des points de référence pour le passage du drone.

Certains membres sont inquiets car ils ont vu ces marques blanches sur leur chemin privé. M. Bocion les rassure et leur précise que la Municipalité a dû faire un relevé de cadastre, car elle ne souhaite pas empiéter sur le domaine privé. Il termine en précisant que ce test a servi à connaître le circuit des camions dans notre village, ceci grâce au circuit du drone, ce test a permis de pouvoir se rendre compte si les camions pourront toujours passer avec les obstacles ou pas.

Il précise qu'il est indispensable de proposer ce genre de plan au Canton pour que ce dernier valide les choix de la Municipalité.

Mme Audrey Bocion prend la parole pour remercier la Municipalité d'avoir organisé la soirée cinéma qui, malgré la pluie, a été très appréciée et espère que cette animation soit réitérée l'année prochaine.

M. Bernard Isely revient sur la problématique des arbres qui ont été abattus récemment et rappelle le rôle des grands arbres dans notre commune, à savoir :

Rôle écologique

- Mangeur de carbone
- Régulateur pour la distribution d'eau de pluie par les feuilles et les racines
- Régulateur de la température en apportant brise et fraîcheur

Rôle esthétique

- Chaque village a un visage unique grâce à l'implantation de grands arbres (exemple : entre Daillens et Penthalaz > alignée de peupliers)
- A presque chaque entrée de notre village de Bournens, il y a un arbre. En effet, à l'ouest il y a un peuplier, à l'est un thuya géant, au sud un tilleul. Ces derniers marquant à chaque fois l'entrée du village. Nous avons également une allée de platanes, un verger de hautes tiges, une lignée d'arbres qui étaient censée faire de l'ombre à la place de jeux. Ces derniers représentaient les Municipaux de l'époque ainsi que la Boursière et le Secrétaire.



- Il y avait également autrefois un arbre sur notre réservoir. Il en reste actuellement trois plantés par les enfants, il y avait en son temps un sequoia (abattu par des vents violents) qui n'a malheureusement jamais été remplacé. Dans les racines de cet arbre se trouvaient les indications sur la vie du village il y a de cela cinquante ans.

M. Isely se permet de rappeler que ces arbres représentent plus de choses que ce que l'on croit. En effet, il serait triste de les laisser disparaître ceci pour des raisons économiques alors qu'il est bien clair que les comptes communaux ont des réserves assez confortables pour supporter le coût d'entretien des arbres communaux.

Il tient à préciser que certains arbres de notre commune font partie de notre patrimoine et ils nous rappellent des événements relatifs à certains moments de vie dans notre village.

M. Isely donne plusieurs exemples :

- un marronnier derrière le mur du cimetière a été planté à l'occasion des 25 ans du Battoir ;
- un tilleul représentant les 200 ans de la révolution vaudoise ;
- un chêne rouvre au pied duquel on a rendu hommage à Georges Dubry qui a été à la fois Municipal, Commandant des pompiers et Président Conseil général ;
- un boqueteau où ont été mis des sapins et autres arbres typiques suisses indigènes grâce au solde financier qui sont restés après le syndicat imposé par le passage de l'autoroute.

M. Isely s'inquiète de savoir si tous ces arbres vont eux aussi être menacés ? Il souhaiterait en effet que le parc des grands arbres de notre commune continue à se développer. Avec le changement climatique que nous vivons en ce moment, cela lui semblait judicieux de soulever cette problématique.

Après toutes ses explications détaillées, M. Isely invite les membres du conseil à appuyer la motion qu'il dépose ce soir :

« Nous demandons à la Municipalité d'informer le Conseil sur ses intentions jusqu'à la fin de la législature concernant l'abattage et la plantation d'arbres sur le domaine public en dehors du domaine forestier. Un plan précisant, lieu, période et essences des arbres concernés sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil. »

M. Descloux remercie M. Isely et explique aux membres du Conseil en quoi cela consiste.

Il précise que le conseil doit décider si cette motion va être discutée ce soir ou alors demander à une commission d'étudier cette motion avant qu'elle soit décidée. A la suite de cela des délibérations seront ouvertes où la Municipalité pourra réagir. Pour terminer, l'assemblée procédera au vote pour accepter ou non cette motion.

M. Descloux demande si le conseil accepte de délibérer ce soir sur cette motion et le conseil approuve majoritairement cette proposition.



M. Sylviane Weber précise avoir des arbres près de leur maison et au vu de leur grandeur, il risque un jour de les couper car trop imposant. Elle se dit d'accord d'en replanter ailleurs mais ne va pas planter aussi près de la maison.

M. Descloux précise bien que M. Isely a parlé du domaine public et non privé.

M. Bocion prend la parole et tient à informer le Conseil général que la Municipalité a un plan de protection des arbres et que l'arbre se trouvant sur le réservoir a été enlevé car il est tombé et n'a pas été remplacé.

La Municipalité a en effet un projet pour ce réservoir pour en finir avec ce chantier et des arbres seront replantés à certains emplacements.

Il rappelle également que le Conseil a voté un crédit d'étude pour la construction d'un futur bâtiment sur la parcelle se trouvant en dessous de la place de jeux et il n'est pas dit que certains arbres soient abattus pour concrétiser ce projet.

Il précise que la Municipalité n'est pas anti-arbres et rappelle que les grands arbres le long de l'allée près du cimetière ont été petits un jour.

M. Bocion rappelle également que devant le Battoir, il y avait un grand pin et que les conduites de l'abri se bouchaient à cause de ce dernier. En effet, il n'avait pas été planté judicieusement à l'époque et il a dû être enlevé.

Il pense que ce n'est pas dramatique si dans notre pays, nous devons enlever un arbre de temps à autre lorsque des travaux ou aménagements quelconques subviennent, car nous sommes toujours amenés à compenser les pertes.

M. Bocion rend attentif les membres du Conseil général en précisant que les décisions prises en 2023 ne seront peut-être pas bien considérées en 2043.

De plus, nous ne sommes pas démunis au niveau de l'implantation des arbres sur le territoire communal.

Mme Danièle Nieto informe que son tilleul a des branches qui sont tombées à cause de la tempête de cet après-midi. Elle va devoir faire appel à un bûcheron pour le scier et demande si elle doit demander la permission à la Municipalité.

M. Bocion répond qu'il y a un inventaire des arbres classés sur le domaine privé dans la commune. M. Descloux les invite à discuter de cela en dehors du conseil car cela n'a rien avoir avec la motion de M. Isely.

M. Isely prend la parole et remercie M. Bocion pour ses réponses mais souhaiterait plus de réflexion sur les intentions de la Municipalité par rapport à l'entretien de la végétation à Bournens.

Il reparle des grands arbres et remercie les personnes qui les ont plantés il y a 30 ou 40 ans tout en précisant qu'à l'heure actuelle les propriétaires ne plantent plus beaucoup d'arbres.

M. le Syndic prend la parole et aimerait clarifier le fait que la Municipalité n'a pas l'intention d'abattre des arbres.

La Municipalité est partisane du fait que si un arbre est enlevé, il doit être remplacé par deux arbres (pas forcément au même endroit), tant sur le territoire communal que privé.

M. Fiaux est tout à fait d'accord d'aller dans le sens du conseil si tel est son souhait.



M. Sylviane Weber revient sur le peuplier se trouvant au bord de l'autoroute et elle est étonnée que le Canton n'ait pas encore dit qu'il était trop proche de celle-ci. De plus, avec ses branches qui sont tombées aujourd'hui à cause de la tempête, il est en effet impossible de passer.

M. Almy a un complément à rajouter par rapport aux dires de M. Isely. Sous le tilleul se trouvant sur la route de Sullens, il y a un tube sanitaire qui a été posé avec un parchemin devant où il a écrit de ses mains en lettres gothiques.

Mme Veselinov demande si dans ce plan, il y aurait ce genre d'informations détaillées où nous pourrions avoir une vision un peu historique de ces anciennes plantations.

M. Isely précise que ce n'est pas l'objectif de sa motion.

M. Patrick Fiaux aimerait des précisions quant au classement des arbres privés. Y a-t-il une différence au niveau domaine public quant à l'abattage d'un arbre classé ?

M. Bocion répond que derrière la maison du notre Syndic, il y a un arbre remarquable. S'il devait venir à tomber ou être abattu, ce dernier étant classé il devrait être remplacé (deux fois).

M. Bocion répond à M. Fiaux qu'il y a un inventaire des arbres remarquables du village et ce dernier peut être consulté au secrétariat.

M. Almy demande si dans le règlement des constructions, il n'y avait le nombre d'arbres qui devrait planter sur le territoire communal ?

M. Isely répond que dans le règlement de 1981, il avait été précisé qu'il faille planter des arbres mais sans définir la quantité.

Monsieur le Syndic imagine que la majorité des membres a participé aux dernières votations et rappelle que le Canton de Vaud a accepté une initiative qui s'appelle « Pour la protection du climat » et l'un de ces conséquences du passage de ce texte est que chaque Municipalité propose « Un plan climat ».

Il demande s'il serait possible d'amender la motion pour exiger que cette question relative à l'abattage et la plantation des arbres sur le domaine public ainsi que son entretien soit traitée dans ce plan climat qui devrait prochainement être établi.

M. Isely se pose la question de savoir si ce sujet peut être inclus dans le plan climat ?

M. Michel Fiaux ayant participé à plusieurs séances sur le plan climat a déjà vu des exemples de ces plans et effectivement les objectifs au niveau de la canopée se retrouvent dans ces derniers. Il précise que des jalons seront certainement posés par le Canton, ce qui n'empêche pas la Commune de Bournens de mettre un article sur la couverture de la canopée sur le territoire communal.

M. Bernard Isely remercie Monsieur le Syndic, pour ses précisions et dans ce cadre il accepte que le contenu de sa motion intègre le plan climat.

M. Bernard Isely retire sa motion.

M. Almy prend la parole pour remercier la Municipalité pour la sortie des Aînés qui a eu lieu à Saanen.



Bureau du Conseil Général
1035 Bournens

Mme Bocion demande si le drone dont nous avons parlé en amont a pris une photo du village.

Monsieur le Syndic répond que non car il volait en basse altitude.

Le Président invite les membres de l'assemblée à l'apéritif qui sera servi au terme de cette séance.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h11.

Le Président :

La Secrétaire :

Laurent Descloux

Valérie Ferrari